

## **26/03 BUREAU COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNEL : DISPOSITIONS RELATIVES A LA CRISE SANITAIRE**

Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Président Jean-Louis VALENTIN a réuni, ce jeudi après-midi, en visioconférence, un Bureau communautaire exceptionnel afin d'échanger sur les mesures fortes relevant de la loi Urgence Sanitaire adoptée par le Parlement le 22 mars 2020 encadrant notamment la gouvernance, mais également les mesures visant à soutenir les acteurs économiques et les professionnels de santé du territoire.

### **ECLAIRAGE SUR LA GOUVERNANCE DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

En complément des mesures nationales déjà prises, la loi Urgence Sanitaire précise les dispositions relatives à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements.

Ces dispositions entraînent pour la Communauté d'agglomération du Cotentin, les effets suivants :

- les candidats élus au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales n'entrent pas en fonction immédiatement, mais à une date qui sera fixée par l'Etat, tout comme sera fixée ultérieurement la date du 2<sup>nd</sup> tour des élections ;
- les mandats des Conseillers municipaux et communautaires sont donc prolongés durant cette période ;
- l'exécutif communautaire est maintenu en fonction lui aussi et ce jusqu'au Conseil d'installation ;
- la date limite d'adoption du budget primitif 2020 (fixé initialement au 26/04/20) ainsi que d'autres décisions font l'objet d'un report de calendrier ;
- la tenue en distanciel (visioconférence) des instances communautaires Bureau, voire Conseil (dont la faisabilité technique est en cours d'étude par l'administration compte tenu du nombre de conseillers à convier) ainsi que des éventuelles Commissions d'Appel d'Offre (CAO) se tiendront dans le même formalisme qu'habituellement.

### **LE DECLECHEMENT DU PCA POUR ASSURER LES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS**

Le Président a également rappelé l'adaptation accrue de l'administration pendant la période critique que nous traversons afin que les activités

essentielles de proximité puissent être, néanmoins, assurées. Cette mobilisation s'est traduite par la mise en place d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité) qui a été déclenché le mardi 16 mars. Ce dispositif vise à identifier les priorités d'action pour chaque direction (Déchets Ménager ; Cycle de l'eau, Transports, etc.), le nombre d'agents nécessaire pour assurer ces missions essentielles ainsi que les conditions de mise en œuvre pour garantir leur sécurité ainsi que celle des usagers.

Avec l'ensemble des élus du Bureau communautaire, le Président, Jean-Louis VALENTIN a salué la mobilisation sans faille des agents territoriaux.

*« C'est dans cette période si particulière que je mesure l'attachement viscéral de nos agents au service public et je tiens, en de pareilles circonstances, à les remercier très chaleureusement pour leur engagement et leur professionnalisme ».*

Il a également précisé que l'agglomération adapte son fonctionnement ainsi que l'amplitude de ses services, et suit de très près la situation de son personnel (1030 agents). Elle a ainsi étendu le télétravail pour l'ensemble des fonctions qui le permettraient ou mis en situation de confinement une partie de son personnel (qui ne sont pas éligibles au télétravail) pouvant néanmoins être mobilisée pour pallier, si besoin était, d'autres missions prioritaires. Quelques agents sont également en situation de confinement médical ou en raison d'une situation familiale le nécessitant. Le Président a également rappelé que les services publics maintenus sont établis dans des conditions sanitaires précautionneuses afin de protéger les agents en exercice ainsi que les usagers (rappel des gestes barrières ; solution hydro-alcoolique ou savon, etc.) et avec des dispositions de travail

particulières réduisant ainsi l'exposition des agents (monoripage pour la collecte des ordures ménagères ; précautions additionnelles lors des interventions d'urgence avec deux équipes distinctes, roulement des équipes, etc.).

L'ensemble des mesures prises fait l'objet d'échanges permanents avec les organisations syndicales de la collectivité afin d'adapter régulièrement son fonctionnement et répondre également aux demandes nationales notamment à l'extension du dispositif de garde d'enfants dans les crèches et les écoles pour les Gendarmes ou les professions en lien avec l'exercice de services publics. L'agglomération en lien avec les services de l'Education Nationale étudie aussi les modalités d'accueil pendant les vacances de Pâques.

## **UN APPUI A LA COORDINATION DES PROBLEMATIQUES SANITAIRES**

A l'instar du soutien économique, Jacques COQUELIN, V-P en charge de la Santé et des Equipements entretient la relation avec tous les acteurs de la santé. L'agglomération du Cotentin est pleinement mobilisée pour accompagner l'ensemble des professionnels et partenaires de la santé pour répondre aux problématiques rencontrées et coordonner les actions à l'échelle du territoire (mise à disposition éventuelle de matériel et d'équipement).

Elle se met dans ce cadre à disposition des autorités et souhaite participer activement à la réflexion de l'articulation de la prise en charge des patients du Cotentin. A ce titre, l'agglomération du Cotentin réfléchit aux différents sites pouvant être réquisitionnés et transformés en centre

de dépistage en cas de généralisation, lieux de télémedecine, lieux de consultation selon les cahiers de charge établis par les autorités. Elle mettra en place les moyens nécessaires, si telle était la demande pour déployer des solutions de transport dédiées au personnel soignant.

## **DES MESURES ECONOMIQUES POUR SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX**

Dès le début de la crise sanitaire, le Président, Jean-Louis VALENTIN ainsi que Benoit ARRIVE, V-P à l'agglomération en charge du Développement Economique et de l'Emploi ont souhaité prendre des mesures importantes afin d'épauler l'ensemble de acteurs du territoire face aux difficultés rencontrées.

Benoit ARRIVE a rappelé les premières actions mises en place en faveur de la trésorerie des entreprises :

- La non-émission des titres correspondant aux loyers de l'immobilier d'entreprises ; la non facturation des prestations liées à l'hébergement Hauts de Quincampoix et Louis Lumière, Vindits et Amont-Quentin à compter du 17 mars (date de fermeture des accueils de ces lieux) ;
- Le report des délais pour honorer les factures d'eau et assainissement pour les TPE ;
- Le report de la collecte de la Taxe de Séjour (TS) du 1<sup>er</sup> quadrimestre 2020 (les professionnels du tourisme concernés gardent ainsi en trésorerie les sommes collectées, 218 000€ pour janvier à avril 2019). Dans le même esprit, les relances sur les impayés 2019 de la taxe de

séjour n'ont pas été faites (environ 36 000€ répartis sur 9 hôtels et 8 campings, sans compter les chambres d'hôtes) ;

- Le traitement avec diligence des factures fournisseurs ;
- L'examen des marchés publics en cours afin d'adapter leurs dispositions, notamment avec des versements d'avances de trésorerie supérieurs à 60%.

En faveur de la communication et du relais d'information :

- Tous les dispositifs de soutien et d'information mis en place par l'Etat, la région, le département, les chambres consulaires sont consultables sur le site dédié de l'agglomération : [developpement.lecotentin.fr](http://developpement.lecotentin.fr) (y compris pour les structures de l'ESS). Les PME/ TPE qui souhaitent faire part de leur difficultés et être épaulées dans leurs démarches sont invitées à utiliser le formulaire de contact de ce site ;
- Des liens constants sont maintenus avec les entreprises des Zones d'Activités communautaires et hébergées dans les hôtels d'entreprises ;
- E-mailing auprès des 3 000 partenaires touristiques du territoire pour relayer les informations.

L'agglomération du Cotentin entend conduire son action en étroite coordination avec celles de l'ensemble des acteurs notamment les dispositifs impulsés par l'Etat et la Région Normandie. David MARGUERITE, V-P à la Région est intervenu pour préciser l'ensemble des dispositifs sur lesquels la Région s'est déjà engagée. En complément de leur action, la collectivité étudie des actions propres qu'elle souhaite pouvoir coordonner

avec les autres acteurs publics, Région et Département, et les représentants du monde économique (CCI, CMA, CDA...):

- La décision d'abondement au fonds National de Solidarité ou au fonds régional pour les entreprises du Cotentin ;
- Les modalités d'aménagement de la fiscalité économique ;
- Les modalités pour soutenir activement les associations des filières ;
- Le déploiement au second semestre d'une campagne d'attractivité et les modalités pour que ce dispositif puisse soutenir fortement le développement économique ;
- La mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif ;
- La modification de son plan d'actions dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie » pour prendre en compte les effets de cette crise sanitaire sur l'économie du Cotentin.

La collectivité est également extrêmement vigilante quant aux impacts de la crise sanitaire sur les circuits-courts, la vente directe et le commerce local. Sur ce point, les élus du Bureau communautaire ont souhaité rappeler leur fort attachement à la vente directe et leur soutien aux producteurs locaux. Ils tiennent à préciser que la décision de fermeture des marchés ne leur appartient pas et relève d'une décision préfectorale. « *Ce n'est pas un choix des élus locaux mais bien l'application d'une décision* » a précisé Benoît ARRIVE, V-P en charge du Développement Economique. Afin de soutenir cette typologie d'activité, l'agglomération du Cotentin va saisir très prochainement par courrier l'ensemble des acteurs de la Grande

Distribution du territoire afin de les inciter à privilégier des canaux d'approvisionnement local.

Elle entend également en lien avec la réalisation de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) mené avec la Chambre d'Agriculture soutenir les réseaux de distribution alternatifs (dépôt des commandes chez les commerçants, AMAP, vente à domicile, marchés à la ferme, distributions collectives par les producteurs, etc.) et les encourager en lien avec les communes et les producteurs eux-mêmes. La collectivité propose également l'accélération des diagnostics des outils numériques pour les TPE afin d'activer le déploiement des plateformes de vente en ligne.